

**DÉPARTEMENT DU NORD**

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 27 février 2023**

*L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 21 février 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.*

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERREN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANTIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore –BLANCHARD Perrine (arrivée au point n° 3) - DELCAMBRE Chantal –MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice -

**Absents ayant donné procuration**

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre

Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

**Absents :**

Madame BLANCHARD Perrine (jusqu'au point n° 2) - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Madame KHELIFA Armelle

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE PARCELLES SISES RUE JULES MOUSSERON ET OSCAR DESMARETZ**

*Madame le Maire explique qu'il y a lieu de désaffecter et déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées section A 4103p pour 7m<sup>2</sup>, section A 3894 p pour 30 m<sup>2</sup>, section A n°4103p pour 12 m<sup>2</sup>, section AC n°301 pour 6 m<sup>2</sup>, section AC n°442 pour 5 m<sup>2</sup>, section AC n°443 pour 5 m<sup>2</sup> reprises au plan dont chacun des membres du conseil municipal a eu connaissance.*

*Ces parcelles correspondent à une partie de l'emprise des logements sis 288 rue Desmaretz, 268 rue Mousseron, 206 et 228 rue Mousseron, 223 rue Oscar Desmaretz, 281 rue Oscar Desmaretz et 271 rue Oscar Desmaretz.*

*Elles sont en nature bâties, de jardin séparé de la voirie par un mur une clôture, ou une barrière, de haie matérialisant la limite du logement. Par nature ces terrains sont rendus inaccessibles au public et occupés exclusivement par les locataires de la société Sia habitat.*

*Cette situation existe et perdure depuis la construction des logements à la fin des années 1980.*

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 059-215902768-20230227-DEL270220236-DE

Elle propose de :

- Constater la désaffectation des parcelles cadastrées section A 4103p pour 7m<sup>2</sup>, A 3894 p pour 30 m<sup>2</sup>, section A n°4103p pour 12 m<sup>2</sup>, section AC n°301 pour 6 m<sup>2</sup>, section AC n°442 pour 5 m<sup>2</sup>, section AC n°443 pour 5 m<sup>2</sup>.

- Prononcer le déclassement des parcelles cadastrées section A 4103p pour 7m<sup>2</sup>, A 3894 p pour 30 m<sup>2</sup>, section A n°4103p pour 12 m<sup>2</sup>, section AC n°301 pour 6 m<sup>2</sup>, section AC n°442 pour 5 m<sup>2</sup>, section AC n°443 pour 5 m<sup>2</sup>.

- L'autoriser à intervenir à tout document nécessaire à entériner cette décision.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Constate la désaffectation des parcelles cadastrées section A 4103p pour 7m<sup>2</sup>, A 3894 p pour 30 m<sup>2</sup>, section A n°4103p pour 12 m<sup>2</sup>, section AC n°301 pour 6 m<sup>2</sup>, section AC n°442 pour 5 m<sup>2</sup>, section AC n°443 pour 5 m<sup>2</sup>.

- Prononce le déclassement des parcelles cadastrées section A 4103p pour 7m<sup>2</sup>, A 3894 p pour 30 m<sup>2</sup>, section A n°4103p pour 12 m<sup>2</sup>, section AC n°301 pour 6 m<sup>2</sup>, section AC n°442 pour 5 m<sup>2</sup>, section AC n°443 pour 5 m<sup>2</sup>.

- Autorise Madame le Maire à intervenir à tout document nécessaire à entériner cette décision.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Armelle KHELIFA



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Armelle KHELIFA", is written over a faint circular stamp or watermark.